

A Belin-Béliet, le 28 avril 2022,

A l'attention de Monsieur Christophe RICHARD
Directeur du service intercommunal d'urbanisme
Communauté de Communes du Val de l'Eyre
1 rue Nicolas Brémontier
33830 BELIN-BELIET

N/Réf. : CR/KD – 188/2022

Dossier suivi par : Kévin Danieau

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Belin-Béliet

Copie : Mairie de Belin-Béliet

Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L. 153-47 et L. 132-7 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis, par mail en date du 9 mars 2022 enregistré dans mes services le même jour, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Belin-Béliet.

Celle-ci vise à supprimer l'emplacement réservé n°26 et modifier l'article UA3 du règlement du PLU (largeurs de voiries nouvelles et obligations de stationnement) dans le cadre du projet de nouvelle gendarmerie, des logements de fonctions ainsi que 7 logements sociaux sur la friche du Super U.

La prise de connaissance de ce dossier ne fait l'objet d'observations particulières. Le Parc émet un avis favorable à cette modification.

Nous tenant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Christine ROBLETZ

Signé par : Christine ROBLETZ
Date A: 03/05/2022
Qualité A: Direction Générale

Directrice Générale des Services